



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 juin 2019

### Vigilance de niveau orange canicule pour le département de la Vendée

Météo France a placé le département de la Vendée en vigilance météorologique de niveau orange pour un épisode caniculaire de forte intensité, rare pour un début d'été. Cet épisode de forte chaleur devrait perdurer jusqu'à vendredi.

#### Situation actuelle :

A 15h00, les températures étaient supérieures à 31 degrés sur le département. Elles atteignaient 35 à 37 degrés sur l'Est de la Vendée.

#### Évolution prévue :

En milieu de nuit de mercredi à jeudi, le thermomètre affichera encore 25 à 28 degrés. Jeudi au lever du jour, les températures minimales seront élevées, de 20 à 23 degrés. Dans l'après-midi, les maximales iront de 35 à 38 degrés, sauf sur le littoral atlantique où elles ne dépasseront pas les 27 à 30 degrés.

**Au vu de ces informations, le préfet de la Vendée a activé le niveau 3 « Alerte canicule » du plan de gestion d'une canicule à compter de ce jour, mercredi 26 juin à 16 heures.**

Les services de l'État sont fortement mobilisés pour anticiper et prévenir l'impact sanitaire de ces fortes chaleurs. Durant toute la durée de l'épisode caniculaire, le centre opérationnel départemental de la préfecture sera placé en veille afin d'assurer un suivi de l'évènement.

Les maires des communes ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services.

**Les personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, sont invitées à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles pendant cette vague de chaleur.**

Pour les personnes sans domicile fixe, les mesures suivantes ont été prises : extension des horaires des maisons d'accueil de jour, organisation de maraudes en fin de journée, ouverture de places supplémentaires dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le préfet rappelle les comportements simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles et les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, petits enfants, enfants, personnes sans domicile fixe...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur.

Les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, doivent faire attention à la déshydratation et au coup de chaleur, et adapter leur activité en conséquence.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

### Conseils de comportement :

*Dans tous les cas :*

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour ;
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif, ne buvez pas d'alcool ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Limitez vos activités physiques.

*Recommandations particulières :*

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées :** incitez-les à s'inscrire sur la **liste mise à leur disposition par chaque mairie** afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services de l'État, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à les protéger en permanence de la chaleur (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.
- **Travailleurs** : buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. **Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même**. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.
- **Employeurs** : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- **Sportifs** : évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée.
- **En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demandez conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

Pour tous renseignements supplémentaires, un numéro vert a été mis à votre disposition :

le **0800 06 66 66** (appel gratuit),

un **centre d'appels téléphonique national « canicule infoservices »** ;

Pour toutes informations : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) - [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

**LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE  
D'INFORMATION « CANICULE »**

**0800 06 66 66**

Appel gratuit entre 9h et 19h  
depuis un poste fixe

[@MinSolSante](#)   

 **Ministère des Solidarités  
et de la Santé**

